



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEUL
2 rue du Charron
90150 FRAIS
Compte-rendu du conseil syndical
Du 07 avril 2025
à 18h30

Etaient présents : Miltiades CONSTANTAKATOS, Pierre FIETIER, Bernadette MARTINATO, Michel NARDIN, Alain TRITTER, Patrick CLEMENCE, Farida BASBAS, Bernard GUERRE-GENTON, Marc BLONDE, Agnès HASENBOEHLER, Alexandre MANCANET, Didier BITSCH

Etait(ent) excusé(e)s : Fanny COLLIN, Virginie MICHELAT

Etait(ent)absent (e)(s) :

Procuration(s): COLLIN à FIETIER ; MICHELAT à GUERRE-GENTON

Invité (e)(s) : Mme SILVESTRE (représentante des enseignants), M. GOMEZ (représentant des parents d'élèves)

Secrétaire de séance : Pierre FIETIER

1/Fermeture d'une école

Conformément aux dispositions de l'article L2121-8 du Code Général des collectivités Territoriales, neuf délégués du syndicat sollicitent le conseil syndical pour que la réunion du 7avril 2025 fasse l'objet d'un huis clos, vu le sujet sensible à débattre.

Le conseil syndical a 9 voix pour, 5 voix contre, décide de tenir la séance du 7 avril 2025 à huis clos.

Suite à la décision en date du 27 mars 2025 d'une fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2025-2026, par la direction départementale de l'Education Nationale, les élus du Syndicat Intercommunal du Tilleul, après des débats houleux, ont pris la décision de répartir les classes comme suit : 2 classes à Larivière et 4 classes à Fontaine par 9 voix pour et 5 voix contre, vote à bulletin secret

Le conseil syndical donne pouvoir au Président de signer tout document relatif à cette fermeture d'école

Séance levée à 19 h 30

Vu pour être affiché le lundi 14 avril 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le secrétaire de séance
Pierre FIETIER

Le Président
Miltiades CONSTANTAKATOS

